

Du septième jour du mois d'Avril mil huit cent soixante-dix-sept, quatre heures du soir.

N° 7.

\* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

ACTE DE NAISSANCE de Isoline Marie Bocher

née le six de ce mois

à Deux heures du soir fil<sup>le</sup> légitime

de François Marie Bocher

âgé de trente-quatre ans, profession de cultivateur

et de Marie Catherine Dual son épouse

âgée de trente ans, profession de ménagère

demeurant à Bréhat.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe feminin.

La déclaration de la naissance a été faite par François Marie Bocher, Père de l'enfant, susqualifié âgé de ans, profession de  demeurant à Bréhat

Premier témoin, Pierre Chevanton âgé de quarante-deux ans, profession de Meunier demeurant à Bréhat

Second témoin, Jacques Le Drézennec âgé de quatre-vingt-cinq ans, profession de Maitre au Cabotage demeurant à Bréhat

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré signer, excepté le Père de l'enfant par son avoué  Chevanton M<sup>re</sup> Le Borgne

P. Drézennec

Constaté suivant la loi, par moi, Pierre Marie Petiton, Marie Officier de l'Etat civil soussignant,

P. Petiton

Par acte en date du trois septembre mil neuf cent douze in<sup>scrit</sup> à la mairie de Bréhat la M<sup>lle</sup> Bocher dont la naissance est constatée ci-contre, a contracté mariage avec le Seigneur François Marie Dont mention faite par nous greffier du tribunal de S-BRIEUC, le 22 janvier mil neuf cent treize.

Informations liées à l'image.  
Lieu : Bréhat  
Période : 1870 - 1884